



# Sauvons le Climat .....

www.sauvonsleclimat.org

Le 6 novembre 2013

Monsieur le Ministre,

Lors de l'ouverture de la Conférence Environnementale du 20 septembre dernier, le Président de la République a annoncé qu'une réforme du système de subventionnement des énergies renouvelables était nécessaire. A l'occasion d'une conférence organisée par l'Union Française de l'Electricité, vous avez indiqué que vous alliez conduire une concertation sur ce sujet.

Le Collectif Sauvons le Climat n'entretient aucun intérêt avec un quelconque acteur du secteur industriel concerné. Par contre nous sommes porteurs d'un scénario énergétique, NEGATEP, qui a été présenté lors du Débat National sur la Transition Energétique et qui propose trois grands axes :

- L'efficacité énergétique à un coût acceptable par la collectivité
- La réduction drastique des consommations de combustibles fossiles dans les transports et le bâtiment, en développant notamment les biocarburants de deuxième génération et les énergies renouvelables thermiques, et en transférant vers l'électricité décarbonée les usages intelligents (traction électrique, pompes à chaleur,..)
- Le maintien d'une production d'électricité fortement décarbonée grâce au nucléaire et à l'hydraulique en limitant le développement des sources renouvelables très coûteuses et inefficaces tant que des moyens de stockage économiques ne sont pas disponibles ou que de nouvelles technologies n'ont pas été mises au point.

Nous vous demandons donc d'être auditionnés dans le cadre de la concertation que vous menez afin de vous exposer nos propositions pour rationaliser le développement des énergies renouvelables :

- Remettre à plat le système actuel de subventionnement des productions électriques renouvelables qui conduit à une hausse vertigineuse du prix de l'électricité<sup>1</sup> sans gain sur le plan environnemental ; dans l'attente de la loi sur la transition énergétique prévue en 2014, suspendre les nouvelles autorisations et appels d'offre
- N'accorder une obligation d'achat avec tarif prédéterminé à un producteur d'électricité éolienne que pour la part de production qu'il peut garantir en toute circonstance, la production dépassant cette part étant

<sup>1</sup> Dans son rapport public 2011 sur le financement des énergies renouvelables, la Cour des Comptes prévoit que ces subventions vont être multipliées par un facteur compris entre 3 et 4 de 2011 à 2020

**Claude Jeandron**

Président du collectif « Sauvons le climat »

Correspondance : Sauvons le climat – 19 rue des Aulnays – 95150 TAVERNY

Tél : 06 25 63 08 44

vendue au prix du marché de gros. Dans ce régime, le producteur doit trouver les moyens de « back up » ou mieux de stockage nécessaires pour atteindre la production garantie (par investissement propre ou par contrat avec un autre producteur)

- Assortir le tarif de rachat de l'électricité photovoltaïque d'une clause d'autoconsommation minimale, ce seuil étant destiné à être réévalué dans le temps
- Instituer une période de réexamen des conditions de subventionnement inférieure ou égale à trois ans afin de vérifier l'efficacité économique et environnementale de ces énergies.

Il nous apparaît important que la France s'inspire à ce sujet des mesures en préparation en Allemagne pour tenir compte des conséquences désastreuses de l'Energiewende sur les plans économique et environnemental.

Nous rappelons par ailleurs que nous réclamons un plan de développement renforcé des énergies renouvelables thermiques (solaire thermique, sylviculture et bois-énergie, pompes à chaleur,...).

Nous nous tenons disponibles pour participer à la concertation annoncée et vous prions, Monsieur le Ministre, de croire en notre plus haute considération.

Le président  
Claude JEANDRON



